

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 87-332 du 16 Octobre 1987

Portant nomination du Camarade Benjamin
ZANCRAN ZINSOU en qualité d'Inspecteur
d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le décret N°86-74 du 5 Mars 1986 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la République Populaire du Bénin en date du 6 Octobre 1987 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 7 Octobre 1987 ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Benjamin ZANCRAN ZINSOU est nommé Inspecteur d'Etat.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT à COTONOU, le 16 Octobre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Barnabé BIDOUZO

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 MFE 4 AUTRES MINISTÈRES
14 CEAP 6 SPD 1 ICE 4 DCCT 1 GCONB 1 DB DSDV DCOF DTCP DI 10
DPE DLC BCP INSAE 4 DGPE/MTAS 2 ONEPI/MIC 2 BN DAN 2 UNB FASJEP
ENA 2 INTERESSE 1 JORPB 1.-